

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/06/2021

Dossier complet le :

27/09/2021

N° d'enregistrement :

2021-5383

1. Intitulé du projet

Boisement de terres agricoles, d'une surface de 11,9530 ha sur la commune de SEGRE EN ANJOU BLEU (ex LOUVAINES), en Maine et Loire.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom de LA SELLE

Prénom Noémie

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47c	Premier boisement d'une superficie de 11,9530 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement d'un terrain agricole, sur une surface de 11,9530 ha sur les parcelles cadastrales, section 184A, n° 444, 445, 446, 447, 448 et 449, commune de SEGRE EN ANJOU BLEU (ex LOUVAINES184A), Maine et Loire

Essences de boisement : chêne sessile, merisier, alisier torminal, charme, cormier, bourdaine, troène, noisetier, poirier sauvage, cornouiller, érable champêtre.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce boisement est de valoriser ce terrain et de mettre en place un peuplement forestier productif de bois d'oeuvre tout en préservant la biodiversité et le paysage. Ces nouvelles parcelles boisées, en continuité avec des parcelles boisées plus anciennes, seront soumises à un document de gestion durable (Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles) et à la certification forestière PEFC.

De part la diversité des essences feuillues qui seront implantées (chêne sessile, merisier, alisier torminal, charme, cormier, bourdaine, troëne, noisetier, poirier sauvage, cornouiller, érable champêtre), sous la forme de plantation en plein sur une partie de la surface, mais aussi par la création de haies en périphérie du boisement, tout en laissant de larges bandes non boisées, ce projet en ayant tout à la fois des bandes enherbées, des haies et des bois, sera extrêmement propice à la biodiversité. Ainsi sur la totalité cadastrale du projet qui est de 11,9530 ha, il y a aura 9,0232 ha de planté en plein, 2,9298 ha non planté qui restera en herbe et 1055 mètres de plantation de haie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de plantation et d'entretiens pendant les quatre premières années.

Les haies et les talus boisés seront conservés. Ces zones ne seront ni travaillées, ni plantées, mais laissés en l'état.

La préparation du sol se fera uniquement sur les 9,0232 ha plantés en plein et sur le linéaire des haies plantées. Elle consistera en un labour uniquement sur les lignes de plantation, espacées de 3 mètres. La densité de plantation sera de 2220 plants/ha, sur les 9,0232 ha, soit 20031 plants, plus les 1055 plants qui seront mis sur les haies (espacés de 1 m). Sur l'ensemble du projet (11,9530), cela ramène la densité à 1764 plants/ha.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Opérations sylvicoles de conduite d'un peuplement forestier telles que préconisées par le Centre Régional de la Propriété Forestière des Pays de la Loire. Les entretiens consisteront les cinq premières années, en un passage de girobroyeur entre les lignes et sur la parties en herbe, une fois par an, ainsi qu'en un dégagement manuel sur les lignes de plantations, si nécessaire. Aucun traitement chimique ne sera réalisé. Puis au bout de cinq de plantation, le girobroyage se fera uniquement sur les parties restées en herbe, une fois par an. Vers l'âge de 18 ans, une première éclaircie enlèvera environ 25 % du nombre des plants, afin de permettre à ceux qui restent de se développer correctement. Tous les 8 à 10 ans une éclaircie interviendra pour enlever 15 % du nombre de tiges, et cela sur plus de 100 ans. En aucun cas il n'est prévu d'arrosage des plants, car même lors des étés très secs de 2003, 2018 et 2019, les plantations réalisées dans de bonnes conditions n'ont jamais eu besoin d'être arrosées.

Le peuplement étant composé à majorité e chênes sessiles, le renouvellement du peuplement sera à prévoir dans 150 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Maine et Loire.

L'autorisation de boisement par l'Architecte des bâtiments de France, en date du 25 mai 2021, est en pièce jointe.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface	11,9530 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de SEGRE EN ANJOU BLEU
(ex LOUVAINES)
Section 184A n° 444, 445,
446, 447, 448 et 449

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 8' 1'28" 32 Lat. 47° 6' 9" 36

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le précédent boisement a été fait en 1991. Le futur boisement sera dans le prolongement de l'actuel boisement.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2, n° 520220046 BOCAGE ET VERGERS DU SEGREEN, pour toutes les parcelles cadastrales.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre des 500 mètres du château du Hardas, situé sur la commune de LOUVAINES (49), classé monument historique par arrêté du 07/02/1994.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sondages pédologiques faits à la tarière, montre que le sol est sain, sans trace d'hydromorphie. Le boisement se situera sur un plateau. Il n'y a pas de plante indicatrice de zone humide. Sur la carte de pré-localisation des zones humides de la DREAL des Pays-de-la-Loire, le futur boisement n'est pas à proximité d'une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Oudon Mayenne, PPRI minier Segré.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidence d'une nouvelle plantation sur le bilan hydrique d'une parcelle par prélèvement racinaire et évapotranspiration
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, en associant des zones en herbe, des haies et des peuplements forestiers, ainsi qu'en mélangeant diverses essences feuillues locales, va recréer une variété biologique favorable à la biodiversité existante. Les essences choisies sont celles qui se trouvent naturellement dans les haies et bosquets existants dans le bocage Segréen.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, puisqu'il existe déjà le même type de boisement entre la zone à boiser et le château du Hardas. Pour le patrimoine paysager, l'aspect bocager sera retrouvé grâce à la plantation de haie en périphérie du boisement le long des routes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelles anciennes utilisées pour le pâturage et la culture dont le boisement va générer une production de bois et une activité sylvicole. D'autre part ce boisement aura une incidence positive sur la qualité de l'eau et de l'air. Le boisement en substituant à l'agriculture, supprimera tous les apports chimiques et contribuera donc à l'amélioration de la qualité de l'eau dans le sol. Par ailleurs le boisement en captant le gaz carbonique et ne rejetant de l'oxygène, améliorera la qualité de l'air.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les haies et talus boisés seront conservés. Le boisement sera composé uniquement d'essences feuillues locales (chênes sessile, merisier, charme, cormier, alisier torminal).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de boisement concerne des prairies et des terres cultivées de faible potentiel agronomique. La plantation sera faite uniquement en feuillus locaux, qui préservera et augmentera la biodiversité. Les haies et talus boisés seront conservés. Nous estimons avoir pris les précautions nécessaires pour être dispensés d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Louvain

le

18 septembre 2021

Signature

M. H. S. L.

insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus